

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2010

Convocation du 6 octobre 2010

L'an deux mille dix, le 12 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLÉNNE (s'absente pour les affaires numérotées de 6 à 12 et donne pouvoir à Eliane BOUGUET), Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Annie REY, Annick MOISAN, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER, Jean-Loïc DEMONFORT, Xavier BIZOT, Chantal JOUAN, Pierre DUVAL, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Fabienne LAGADEUC, Mireille BOIVIN et Martial COLLET

ABSENTS : Jean-François ANDRIEUX (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Huguette DELEPINE (donne pouvoir à Annick MOISAN)
Anita MELOU (donne pouvoir à Christine ORAIN)
Pascale GALLERNE (donne pouvoir à Frédéric LE MENEZ)
Jean-Pierre HAMON (donne pouvoir à Anne-Laure LE BELLEGO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie REY

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010.

2- DECISIONS MODIFICATIVES – ANNEE 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 31 voix et 2 abstentions (Martial COLLET et Mireille BOIVIN)**
- **ADOpte** les décisions modificatives sur les budgets Commune, Eau, Assainissement et Zone d'Activités de Beaucemaine qui font suite à des ajustements budgétaires.

3- AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **AFFECTE** certains matériels d'une valeur estimée inférieure à 500 € en section d'investissement, pour un montant total de 11 831 €.

4- AUTORISATIONS DE PROGRAMME : REVISION 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 30 voix**
- **contre 1 (Anne-Laure LE BELLEGO)**
- **et 2 abstentions (Mireille BOIVIN et Martial COLLET)**
- **MODIFIE** les autorisations de programmes suivantes (AP/CP) suite aux décisions modificatives 2010 :

1) AP n° 2009-01 : ACQUISITIONS FONCIERES (Opération n° 070)

A.P.	Crédits de paiement					
Montant	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
1 500 000	0	595 009	234 000	250 000	200 000	220 991

(au lieu de 579 009)

2) AP n° 2009-05 : PROGRAMME DE VOIRIE

A.P.	Crédits de paiement					
Montant	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
1 050 000	160 903,12	205 000	175 000	150 000	150 000	209 096,88
	(au lieu de 285 000)					

3) AP n° 2010-03 : GIRATOIRE RD 45 (Opération n°075)

A.P.	Crédits de paiement		
Montant	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
500 000	0	10 000	490 000
	(au lieu de 20 000)		

4) AP n° 2010-04 : CHEMINEMENTS DOUX (Opération n° 069)

A.P.	Crédits de paiement					
Montant	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
250 000	0	41 500	58 500	50 000	50 000	50 000
	(au lieu de 50 000)					

5) AP n° 2010-05 : RUE FONTAINE MORIN (Opération n° 076)

A.P.	Crédits de paiement		
Montant	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
435 000	0	103 500	331 500
	(au lieu de 155 000)		

5- ADMISSIONS EN NON-VALEUR – ANNEE 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADMET en non-valeur** des factures pour un montant total de :

- 496,25 € sur le budget commune
- 16 315,17 € sur le budget eau
- 2 325,91 € sur le budget assainissement.

6- CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de territoire 2010-2015 entre le Conseil Général des Côtes d'Armor, la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc et les 14 communes membres, la ville de Ploufragan présentant deux opérations qui ont été retenues au contrat et pour lesquelles elle bénéficie d'un soutien financier de 362 442 €.

7- DENOMINATION DE RUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'extension de dénomination concernant la rue de la Poste pour la voirie située entre le bureau de poste et la place du Centre.

8- ZAC DU CENTRE VILLE – SECTEUR DU GRIMOLET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SEMAEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du centre ville, secteur du Grimolet. Cet avenant prolonge la durée de la convention jusqu'au 12 octobre 2011 pour permettre de finaliser les opérations de clôtures foncières et financières ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, à intervenir avec la SEMAEB.

9- OPERATION VEFA SUR PROJET DE CONSTRUCTION DE 15 MAISONS – SECTEUR NAr26 RUE DE TREFOIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- par 32 voix
- et 1 abstention (Anne-Laure LE BELLEGO)

- **ACCEPTE** de participer à l'opération du Hameau de la Prée concernant la construction de 15 maisons sur un secteur rue de Tréfois, conformément à la demande formulée par Côtes d'Armor Habitat :

- * à hauteur de 25 000 € pour les 5 logements inscrits au programme PLAI ;
- * à hauteur de 50 000 € pour les 10 logements inscrits au programme PLUS.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à la dite participation.

10- RESTRUCTURATION DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL RUE DE LA MAIRIE : AVENANTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- par 28 voix

- et 5 abstentions (Anne-Laure LE BELLEGO et son pouvoir Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Pierre DUVAL et Fabienne LAGADEUC)

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants à intervenir avec les entreprises suivantes :

CRP (lot n° 2) – montant de l'avenant : 11 251,45 € HT

DLP (lot n° 7) – montant de l'avenant : 2 738,70 € HT.

11- MARCHÉ D'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE AVEC REPRISE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la décision d'attribuer le marché de fourniture d'une chargeuse pelleuse d'un montant de 87 009 €, avec reprise de l'ancienne chargeuse pelleuse au prix de 19 500 €, soit un montant net de **67 509,00 € TTC** à l'entreprise **SMBTP (matériel CASE)** ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

12- AVENANT 1 AU MARCHÉ DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR GRAPHIQUE COULEUR NEUF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant financier n° 1 au marché de fourniture relatif à la location d'un photocopieur graphique couleur neuf pour le studio graphique avec l'entreprise AJP 22 pour un montant de **13 602 € HT** ainsi que toutes les pièces afférentes (le montant initial du marché était de 14 172 €).

13- EDUCATEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **CREE** un poste de non titulaire d'éducateur d'enseignement artistique (discipline enseignée : guitare), pour 3 heures hebdomadaires du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 ;

- **FIXE** la rémunération sur la base de la grille statutaire des assistants d'enseignement artistique, jusqu'au 7^{ème} échelon inclus.

14- CHARTE COMMUNE D'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LOCALES DE L'ACCUEIL ET DE L'INFORMATION : AVENANT 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la charte commune d'engagement des structures locales de l'accueil et de l'information dans le cadre de la maison de la formation professionnelle du Pays de Saint-Brieuc, cet avenant prorogeant la charte signée le 8 octobre 2007 jusqu'au 9 octobre 2011 ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant et les actes nécessaires à son application.

15- GENS DU VOYAGE – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES 2010 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la participation financière de Saint-Brieuc Agglomération aux dépenses supportées par la commune pour l'accueil de 3 rassemblements de gens du voyage durant l'été 2010, dont le montant s'élève à 25 000,00 € ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante fixant les modalités de versement de cette somme.

16- DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales suivantes, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Le 26 août 2010

→ Médiathèque : renouvellement annuel du contrat de maintenance signée avec 3M France (détecteur électro-magnétique, dé-Resens Interfacé) pour un montant de 3 100,03 € TTC.

Le 28 septembre 2010

→ Acceptation d'indemnité :

734,51 € TTC pour une glissière de sécurité endommagée suite à un accident de la circulation à la jonction des rues de Beaucemaine et de la Croix des Landes.

249,27 € TTC suite à une vitre brisée à l'école Louis Guilloux le 3 avril 2010.

242,08 € TTC suite à une vitre brisée à l'école élémentaire des Villes Moisan le 24 juin 2010.

315,67 € TTC suite à une vitre du hall d'entrée de la salle Gléan brisée le 30 avril 2010.

Le 29 septembre 2010

→ Acceptation d'indemnité :

77,23 € TTC pour une table cassée à la salle du Grimolet.

531,83 € TTC pour une vitre brisée au Pollen.

A PLOUFRAGAN, le 14 octobre 2010

le Maire,
Rémy MOULIN